Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_070_2026-DE

Ville de
Ploërmel

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS

COMMUNE DE PLOËRMEL

SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2026

L'an deux mille vingt-six, le 19 mai à 19H00, les membres du conseil municipal de la commune de Ploërmel se sont réunis en salle du conseil de Ploërmel, sur convocation en date du 13 mai 2026 qui leur a été adressée le jour même, par voie dématérialisée conformément à l'article L.2121-10 du code général des collectivités territoriales.

Conseillers présents :
Christophe LAUNAY, Matthieu LE GOVIC, Pascal MARCHAND, Maïwenn RAULT, Frédéric POULIZAC, Marie-Annick DREANO, Adrien HAVARD, Anita DUVAL, Bruno BEUZELIN, Kristyna ROGER, Christophe LIDURIN, Nathalie CHEFDOR, Marie-Andrée JOUBAUD, Jean-Marie VALLIER (à partir de la délibération n°CM-062/2026), Erwan HUET, Alexandra DAVALO, Clarisse GUILMOTO, Sandrine DUBOIS, Erwan LE SAUX, Kevin BASNARY, Clémence BARBÉ, Pierre MINVIELLE, Joël GUÉGAN, Frédéric BRIEND, Marius CAMPEANU, Gérard PAYOT, Danielle PAPETA, Patrick VERREY.

Conseillers absents donnant pouvoir :
Isabelle HARDAT donne pouvoir à Christophe LAUNAY, Stéphane JAN donne pouvoir à Matthieu LE GOVIC, Karine PRUNIER donne pouvoir à Marie-Annick DREANO, Armel OGER donne pouvoir à Clarisse GUILMOTO, Martine LE GAL donne pouvoir à Kristyna ROGER.

Pascal MARCHAND est désigné secrétaire de séance.

Nombre de conseillers :
En exercice : 33
Présents : 27 ; 28 à partir de la délibération n°CM-062/2026
Votants : 32 ; 33 à partir de la délibération n°CM-062/2026

OBJET : N°CM-070/2026 – AFFAIRES FONCIÈRES – CESSION D'UNE PARCELLE RUE DE LA BANDE PERRIÈRE – TRANCHE 4 DE LA ZAC DE LA NOÉ VERTE

Rapporteur : Maïwenn RAULT

La ville de Ploërmel a engagé une opération d'aménagement sous forme d'une procédure de zone d'aménagement concerté, appelée ZAC de la Noé Verte. Le dossier de création de cette ZAC a été approuvé par délibération du conseil municipal le 26 novembre 2015.

Cette opération a fait l'objet d'une concession d'aménagement auprès d'EADM (Espace Aménagement et Développement du Morbihan) dont le traité de concession a été signé le 28 avril 2017. Par la suite la concession a été transférée à BSH (Bretagne Sud Habitat) en 2020, qui est devenu Morbihan Habitat au 1er janvier 2023.

Dans ce cadre, la ville de Ploërmel et la SAS foncière du Morbihan (outil de portage foncier d'EADM) ont acquis l'ensemble des parcelles comprises dans le périmètre de la ZAC en vue de leur aménagement. L'aménagement de la ZAC a été programmé en sept tranches.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_070_2026-DE



Identification des sept tranches d'aménagement de la ZAC Noé Verte

Aujourd'hui, les tranches 1, 2 et 3 ont été aménagées, viabilisées et en grande partie commercialisées. Les études d'aménagement de la tranche 4 sont en cours de finalisation. Les marchés publics relatifs à l'aménagement de cette tranche et à la viabilisation des lots seront lancés prochainement.

Le périmètre de la tranche 4 comporte trois parcelles dont une est propriété communale. Il s'agit de la parcelle cadastrée section ZI n°726, d'une superficie de 6 543 m².



Il convient de céder cette parcelle à Morbihan Habitat en prévision de son aménagement. Le prix de cession à Morbihan Habitat des parcelles acquises par la ville est de 12 € le m².

La parcelle est située en zone 1AUnv du plan local d'urbanisme.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-21,

Envoyé en préfecture le 27/05/2026
Reçu en préfecture le 27/05/2026
Publié le
ID : 056-200086791-20260519-DEL_070_2026-DE

Vu la demande d'avis adressée à la Direction de l'Immobilier de l'État le 15 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « urbanisme et environnement » du 27 avril 2026,

Vu l'avis favorable de la commission « finances, ressources humaines et administration générale » du 5 mai 2026,

✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧ ✧

Après en avoir délibéré, le conseil municipal procède à un vote qui donne les résultats suivants :

. Votants : 33
. Pour : 33
. Contre : 0
. Abstention : 0

. Suffrages exprimés : 33
. Majorité absolue : 17

➢ Compte tenu de ces éléments,
Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **AUTORISE** la cession à Morbihan Habitat de la parcelle cadastrée section ZI n°726, d'une superficie de 6 543 m² au prix de 12 € le m² soit un montant de 78 516 € ;
- **DIT** que les frais de notaire seront à la charge de Morbihan Habitat ;
- **AUTORISE** Monsieur le maire, ou l'adjointe déléguée, à signer l'acte authentique de cession et toutes pièces à intervenir lors de cette vente.

Pour extrait certifié conforme,

Le maire,
Christophe LAUNAY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PLOERMEL

Le secrétaire de séance,
Pascal MARCHAND

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux préalable par voie postale au siège de la commune (Place de l'hôtel de ville, BP 133, 56 804 Ploërmel cedex) et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rennes par voie postale (3, Contour de la Motte, CS 44 416, 35 044 Rennes cedex) ou par voie électronique (application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.